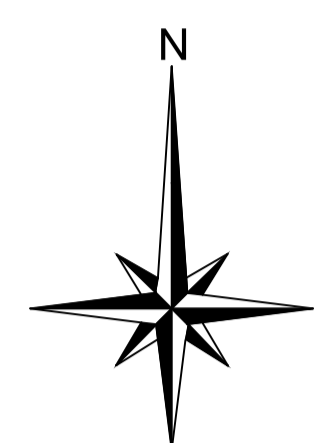
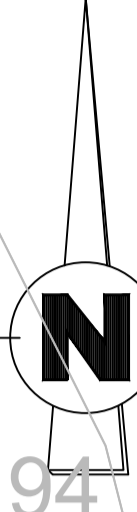


NOTA: Les limites figurant sur ce plan n'ont pas fait l'objet d'une procédure de bornage ou de reconnaissance de limites contractuelles. Par conséquent, la limite présentée en rouge sur ce plan est une limite de possession agencée sans analyse des actes. Cette limite n'est donc pas une limite réelle de propriété et peut être amenée à être modifiée lors de la procédure de bornage ou de reconnaissance de limites contractuelles.

- LEGENDE TOPOGRAPHIQUE:**
- Perimètre du Permis d'Aménager non défini contractuellement, et non garanti
 - - - - Limite de zone (Zone A1 Zone URB2b-1)
 - Réseau des soutiens
 - Réseau des bornes
 - Réseau des bornes
 - Réseau d'égouttement
 - Réseau d'égouttement
 - Réseau d'égouttement
 - Réseau d'égouttement



SAS SOFIAL
n°1, Rue Charles Fabry
72 013 LE MANS CEDEX 2

Commune de LA SELLE-EN-LUITRE
"Le Champ de la Selle"

Dossier de Permis d'Aménager

PA4 : Plan de Composition

Echelle : 1/250

INFRACONCEPT
Aménagement & Environnement

10 ZA le Boulaix
35 690 Acigné
TEL : 02 99 83 41 76
contact@infraconcept35.fr

LEGENDE COMPOSITION

--- Perimètre du Permis d'aménager non défini contractuellement, et non garanti

- - - - Limite de zone

--- Implantation des constructions principales par rapport aux voies publiques ou privées ouvertes à la circulation automobile

--- Marge de recul d'eau minimum 5m00

--- Implantation des constructions principales par rapport aux autres emprises publiques

--- Marge de recul d'eau minimum 3m00

--- Sol en limite emprise publique

--- Sol en limite minimum de 3m00

--- Implantation des constructions principales par rapport aux limites internes

--- Marge de recul d'eau minimum 2m00

--- Sol en limite interne

--- Sol en limite minimum de 2m00

--- Accès aux lots

--- Accès aux lots obligatoires

Traitement des surfaces:

- Chaussée (enrobé noir)
- Cherement pavé (Stable stabilisé ou équivalent)
- Espace vert

Tableau de répartition des surfaces

Superficie lots	8 451 m ²
Superficie voirie	1 247 m ²
Superficie piétonnier	94 m ²
Superficie espaces verts	1 367 m ²
Superficie "terrain destiné au raccordement futur"	175 m ²
Superficie totale	11 334 m²

Accessoires:

- Arbres à planter par l'aménageur
- Haie vive, constituée de 3 essences locales (non nécessaire) au minimum, plantée à charge de l'aménageur
- Haie vive, constituée de 3 essences locales (non nécessaire) au minimum, plantée à charge de l'occupant

Quais:

- Cote de voirie projetée
- Pente projetée
- Bassin admet / noyé

Bornages:

- Bornes T1
- Bornes P1

Lotissement communal
du Haut Bourg

Le cadastre est placé à titre indicatif et ne peut être utilisé comme limite de propriété

- Arbre
- Candélabre
- Bouche à câbles
- Coffret ERDF
- Poteau EDF (basse tension)
- Chambre France Telecom
- Poteau France Telecom

Affaire N°: 2022 29

Etd	Date	Elabli par	Approuvé par	Objet de la révision
B	Juillet 2022	Mathieu MARCHAL	Nicolas VERITE	Modification du plan de masse